



COMMUNIQUE DE PRESSE de l'UNSA Mayotte

Par ce communiqué, l'UNSA n'appelle pas à la grève et du blocage général dans le secteur privé : il serait en effet prématué et contre productif de bloquer ainsi l'économie de l'île.

Nous nous associons pas à l'intersyndicale CGTMA, CFDT et FO Mayotte sur cet appel à la grève.

Nous rejoignons la proposition de la CFE /CGC sur une table ronde.

Nous voulons la mise en place d'un dialogue social par cette table ronde composée des fédérations syndicales de Mayotte y compris SUD et l'UNSA, du MEDEF, de la DIEECTE, de la préfecture et de l'inspection du travail.

En étant responsable et force de propositions, les syndicats obtiendront ensemble des avancés pour Mayotte.

Nous exigeons de la future loi sur la modernisation du droit de l'Outre Mer, un amendement législatif à la mise en application du code du travail National immédiat. Ainsi les conventions collectives devront par voie de conséquence se calquer sur cette mise en application.

Nous exigeons également la mise en application des lois en faveur des salariés sur les comités de groupes d'entreprises influentes dans l'économie de leur secteur à Mayotte.

Nous rappelons que des ordonnances judiciaires relative à des parties législatives du code de travail applicable pour Mayotte existent et que la direction d'une entreprise s'expose à un 1 an de prison et d'une amende pouvant aller à moins de 10 000 euros.

Pour finir l'UNSA apporte son soutien à nos amis syndicalistes de la Colas et Somaco sous le coup d'un licenciement dans le cadre de leurs activités syndicales. Toutefois nous rappelons que les organisations syndicales doivent former régulièrement ses cadres afin de respecter le cadre juridique de l'exercice syndical.

L'UNSA réitère sa proposition d'une table ronde avec toutes les parties concernées dans un souci de concertation, de propositions et d'apaisement. Le dialogue social passe par là.